

Communiqué de presse

Journée d'étude de la Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA) de novembre 2019

Devoir de mémoire – Publication d'un ouvrage sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux avant 1981

La Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA) a consacré le 14 novembre 2019 à la salle du Grand Conseil de Berne une journée d'étude à la thématique des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux avant 1981. D'éminents spécialistes se sont penchés, sous différents angles, sur le travail mené par les services d'archives dans ce domaine au cours des dernières années. Les communications présentées à cette occasion ont été publiées dans un volume récemment paru chez Chronos Verlag.

La Conférence des directrices et directeurs d'Archives suisses (CDA) a invité le public intéressé à la salle du Grand Conseil de Berne le 14 novembre dernier pour porter un regard rétrospectif sur le travail effectué dans le cadre des mesures de coercition à des fins d'assistance et des placements extrafamiliaux avant 1981. Les services d'archives suisses ont en effet apporté, au cours des cinq dernières années, une contribution majeure au traitement d'un chapitre à la fois important et éprouvant de l'histoire récente de la Suisse, puisqu'ils ont recherché et reconstitué quelque 8000 dossiers pour les personnes concernées et leur ont ainsi permis de soumettre une demande de contribution au Fonds de solidarité de la Confédération. Ils ont par ailleurs soutenu de nombreux chercheurs dans leurs travaux sur les mesures de coercition et les placements extrafamiliaux.

Les communications présentées lors de cette journée d'étude par les différent-e-s intervenant-e-s ont été réunies au sein d'un volume récemment paru chez Chronos Verlag, à Zurich. On y retrouve ainsi les interventions de la Conseillère d'Etat zurichoise Jacqueline Fehr, de Guido Fluri, initiateur de l'initiative sur la réparation, de Luzuis Mader, ancien délégué du Conseil fédéral pour les victimes des mesures de coercition à des fins d'assistance, de Beat Gnädinger, Archiviste d'Etat de Zurich, de Christoph Auer, Chancelier d'Etat du Canton de Berne, d'Anne-Françoise Praz, historienne et ancienne vice-présidente de la Commission indépendante d'experts (CIE), d'Alexander Grob, psychologue et président du comité de direction du Programme national de recherche « Assistance et coercition » (PNR 76), ainsi que de Gilbert Coutaz, directeur honoraire des Archives cantonales vaudoises.

L'ouvrage dresse un état des lieux de la situation à un moment où le traitement des demandes de contributions de solidarité reçues dans le délai imparti était en grande partie terminé. Il donne tout d'abord un aperçu bienvenu non seulement pour les générations de chercheurs à venir, mais également pour le grand public sur les origines de l'initiative sur la réparation et les réactions politique à celle-ci. Il montre ensuite, sous forme synthétique, comment l'administration a réagi aux grands défis posés par la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux avant 1981 (LMCFA), entrée en vigueur dans un délai extrêmement court, comment les services d'archives de toute la Suisse ont fait face à cette situation de manière non bureaucratique et pragmatique, et comment la recherche s'est emparée du sujet. Le volume peut être commandé chez Chronos Verlag, à Zurich, ou en librairie.

L'Assemblée fédérale a décidé à une large majorité vendredi dernier 19 juin de modifier la loi sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux avant 1981 (LMCFA), en supprimant le délai pour le dépôt d'une demande de contribution de solidarité. Il n'y a ainsi désormais plus de limitation dans le temps. La loi entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2020, si aucun référendum n'est déposé dans l'intervalle. L'Office fédéral de la justice accepte à nouveau les demandes de contribution de solidarité : <https://www.bj.admin.ch/bj/fr/home/gesellschaft/fszm/solidaritaetsbeitrag.html>.

Note

Ce communiqué de presse est disponible sous forme électronique ici : <https://www.adk-cda.ch>
L'ouvrage peut être commandé ici : <https://www.chronos-verlag.ch/node/27405>

Personnes de contact

Barbara Studer, Archiviste d'Etat de Berne, tél. : +41 31 633 51 10, barbara.studer@be.ch
Alain Dubois, Archiviste cantonal du Valais, tél. : +41 79 741 40 97, alain.dubois@admin.vs.ch